

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4146)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 549

présenté par  
M. Mazars

-----

**ARTICLE 36**

Après la première occurrence du mot :

« la »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 9 :

« publication de la loi organique n° du pour la confiance dans l'institution judiciaire ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.